

Séminaire Régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale sur
la Convention de 2001 pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel
Subaquatique

Rapport de Synthèse

Président de séance :

Monsieur Khayar Oumar Defallah
Secrétaire Général du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des
Sports du Tchad

Rapporteur :

Monsieur Togola Tereba
Directeur National du Patrimoine Culturel du Mali

Dakar, 12 juin 2004

Introduction

Du 10 au 12 juin s'est tenu à l'hôtel NOVOTEL de Dakar (République du Sénégal) le Séminaire Régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale sur la Convention de 2001 de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine subaquatique. Cette rencontre, organisée par le Bureau Régional pour l'Education de Dakar (BREDA) et le siège de l'UNESCO à Paris, a enregistré la participation des personnalités suivantes:

- Monsieur Mounir Bouchenaki, Sous-Directeur Général de l'UNESCO pour la Culture,
- Professeur Michael Omolewa, Ambassadeur, Délégué permanent du Nigeria auprès de l'UNESCO ;
- Professeur Olabiyi Babalola Joseph Yaï, Ambassadeur, Délégué permanent du Bénin auprès de l'UNESCO.
- Les experts nationaux de l'Angola, du Bénin, du Burkina Faso, du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, de Guinée, de Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, de la République Centrafricaine, de Sao Tomé et Principe, du Sénégal, du Tchad et du Togo ;
- Messieurs Robert Grenier et Michel l'Hour, respectivement Président du Comité scientifique international de l'ICOMOS pour la protection du patrimoine culturel subaquatique et archéologue principal du Département de recherches archéologiques subaquatiques (DRASSM), Marseille, France ;
- M. Guido Carducci, Chef CLT/CH/INS à l'UNESCO ;
- Mangoné Niang, CELTHO, Niamey ;
- Adama Diop, Honorable Député à l'Assemblée Nationale du Sénégal ;
- et M. Salama Ashraf, Conseiller de l'Ambassade d'Egypte au Sénégal.

I. La cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture, qui a eu lieu le jeudi 10 juin à partir de 15 heures, était placée sous la Présidence de Monsieur Mor Fall, Directeur de Cabinet au Ministère de la Culture et du Patrimoine historique classé du Sénégal. Elle a été marquée par l'allocution de bienvenue de Monsieur Armoogum Parsuramen, Directeur du BREDA, l'allocution du Professeur Michael Omolewa, Président de la Conférence Générale de l'UNESCO, Ambassadeur, Délégué permanent du Nigeria auprès de l'UNESCO, l'allocution introductive de Monsieur Mounir Bouchenaki, Sous-Directeur Général pour la Culture de l'UNESCO, et le Discours d'ouverture de Monsieur Mor Fall, Directeur de Cabinet au Ministère de la Culture et du Patrimoine historique classé du Sénégal.

Tour à tour, ces personnalités ont souligné l'importance du patrimoine subaquatique, un patrimoine malheureusement encore méconnu, mais confronté à diverses menaces dont le pillage et le trafic illicite. Au regard de cette situation, elles ont invité les Etats africains à considérer la ratification de la Convention de 2001 de l'UNESCO sur la sauvegarde du patrimoine culturel subaquatique.

II. La première session

La première session a porté sur « La pratique de l'archéologie sous-marine jusqu'à la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique ». Elle a été marquée

par les exposés de deux (2) experts, Monsieur Robert Grenier (Président du Comité scientifique international de l'ICOMOS pour la protection du patrimoine culturel subaquatique) et Michel l'Hour (Archéologue principal, Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines de Marseille, France).

Le premier intervenant, Monsieur Grenier, a souligné que l'archéologie subaquatique est un domaine récent. Cette discipline, dont l'importance vient d'être reconnue par la communauté internationale avec la Convention de 2001 de l'UNESCO, demeure encore un enfant pauvre. L'archéologie subaquatique exige les mêmes rigueurs méthodologiques que l'archéologie terrestre. Sans ces rigueurs, à savoir, le quadrillage du site, l'étude stratigraphique, l'élaboration du plan du site, l'analyse des objets découverts, il est difficile de reconstituer le passé du navire et des hommes qui l'ont utilisé.

Le deuxième intervenant, Monsieur Michel l'Hour, a d'abord souligné les potentialités du continent africain dans le domaine du patrimoine culturel subaquatique. Ce continent qui comprend 30.490 km de côte et 1.355.200 km² de mers territoriales et contiguës, est largement méconnu et soumis à un pillage intense. Sur les épaves de 30 navires qui ont coulé en Afrique entre 1544 et 1790, 20 ont déjà fait l'objet de pillages. Il a montré l'exemple du Mauritius près de Port Gentil au Gabon, qui après sa découverte, avait été pillé avant l'intervention des archéologues. Monsieur l'Hour a ensuite développé l'expérience française dans le domaine de la protection du patrimoine subaquatique. La France, a-t-il noté, possède un riche patrimoine culturel subaquatique, une législation appropriée et des services compétents comme le Département de Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-marines de Marseille.

Les recherches archéologiques subaquatiques constituent une discipline qui est appelée à se développer, a-t-il fait remarquer. Pour une meilleure protection du patrimoine subaquatique, Monsieur l'Hour a préconisé quelques solutions simples : l'élaboration ou l'actualisation de textes législatifs, qui imposent des peines dissuasives, la formation d'archéologues sous-marins, la circulation de l'information et le tarissement des sources du trafic, notamment l'arrêt de l'acquisition par les musées nationaux d'objets issus du pillage. Il a enfin évoqué l'idée d'un projet de création d'un centre international de formation à l'archéologie sous-marine en France.

Cette première session sur la pratique de l'archéologie sous-marine a continué par la projection d'un film documentaire : « Les pêcheurs basques du labrador », réalisé par Robert Grenier dans le cadre du projet du Red Bay au Canada.

III. La deuxième session :

La deuxième session, qui a eu lieu le vendredi 11 juin 2004, a été consacrée à la présentation des rapports nationaux par les représentants de l'Angola, du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Burkina Faso, de la République Centrafricaine, de Sao Tomé et Príncipe, du Togo, du Tchad, du Cap Vert et du Sénégal.

Ces rapports nationaux ont permis de faire l'état des lieux dans la conservation du patrimoine subaquatique dans les différents pays. Pour l'essentiel, tous les pays disposent d'un important potentiel qui se traduit par la présence de façades maritimes et - exclusivement pour les Etats non côtiers - de plans d'eau (fleuves, lacs) situés à l'intérieur des terres.

Malgré ce potentiel, le patrimoine culturel subaquatique suscite le plus souvent peu d'intérêt et surtout peu de protection effective, sauf au Cap-Vert et au Sénégal.

L'immense potentiel comprenant plus de 100 sites archéologiques subaquatiques identifiés et le pillage intense de patrimoine a amené le Cap vert à mettre en œuvre une politique

de conservation de ce patrimoine, fondée à la fois sur l'adoption d'une législation et des campagnes de fouilles archéologiques, en collaboration avec des experts étrangers, notamment portugais et Sud Africains.

Quant au Sénégal, il a déjà entrepris l'inventaire de son patrimoine culturel subaquatique et une soixantaine de sites archéologiques subaquatiques ont déjà été identifiés. Une législation sur la protection de ce patrimoine est en voie de préparation. L'exposé de l'expert du Sénégal a été enrichi par un film documentaire sur le potentiel archéologique subaquatique du Sénégal, réalisé par Monsieur Haïdar, Président de la Société OCEANIUM. Le Sénégal a également informé les représentants des pays africains présents de la disponibilité de OCEANIUM pour former à la plongée sous-marine.

Bien qu'à différents degrés, tous les pays présents sont confrontés à des difficultés similaires dans la conservation de leur patrimoine subaquatique :

- la méconnaissance de ce patrimoine et de son importance,
- l'absence d'une législation adéquate pour sa protection,
- l'absence ou l'insuffisance d'une expertise au niveau national,
- l'insuffisance de moyens humains.

Suite aux rapports nationaux, Monsieur Carducci a souligné l'importance de la coopération internationale, par le biais de la Convention de 2001, pour faire face aux difficultés rencontrées. La coopération entre certains Etats africains limitrophes, parties à la Convention, pourrait conduire notamment à l'acquisition commune des équipements techniques nécessaires - pour les seuls sites archéologiques situés à une profondeur assez importante -, en partageant les coûts et le matériel selon les besoins.

IV. La troisième session

La troisième session a porté sur l'apport de la Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique. Dans son intervention, Monsieur Grenier, le seul intervenant lors de cette session, a noté que l'objectif premier de la recherche archéologique subaquatique est la reconstitution du passé. Il a souligné certains principes à respecter :

- la condition d'une compétence et d'une expertise confirmée de la part des intervenants,
- la conservation *in situ* des navires, qui a plusieurs avantages, notamment, la possibilité d'une exploitation contrôlée des navires à des fins éducationnelles, et même touristiques si menée d'une façon compatible à la protection de ce patrimoine,
- l'évaluation et le suivi des navires en vue de s'assurer de leur état de conservation.

Monsieur Grenier a donné l'exemple de la Forteresse de Louisbourg au Canada qui est devenu un musée sous-marin visité par de nombreux touristes. Il a ensuite mentionné l'importance de la formation, possible par le biais des cours organisés par la NAS (National Archaeology Society).

Il a également mis en garde les participants contre le risque de pilliers qui prétendent sauver les navires, mais en réalité n'ont un intérêt que pour les objets ayant une valeur commerciale. Le projet de la Red Bay au Labrador (Canada) a permis de mener des fouilles minutieuses sur un navire basque, dont la maquette a été adoptée par l'UNESCO comme sigle de la Convention de 2001 pour la sauvegarde du patrimoine culturel subaquatique.

V. La quatrième session

La quatrième et dernière session a porté sur les aspects juridiques de la Convention de 2001. Cette session a été marquée par deux exposés, par Messieurs Alioune Sall, Avocat, chargé

d'enseignement à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, et Guido Carducci, Chef CLT/CH/INS à l'UNESCO.

Dans son intervention, Monsieur Sall a noté les complémentarités entre la Convention de 2001 et la Convention de 1982 des Nations Unies sur le Droit de la Mer. Les deux Conventions sont complémentaires dans leurs objectifs généraux de préservation, et visent également à redistribuer à la communauté internationale les ressources des espaces océaniques. Dans ce sens, la Convention de 2001 devrait être interprétée à la lumière de la Convention de 1982.

Le deuxième intervenant, Monsieur Carducci, a souligné que les biens culturels subaquatiques sont de plus en plus présents dans le marché de l'art, les fonds marins étant progressivement ouverts à un public plus grand du fait du développement technologique dans les recherches sous-marines. Il a ensuite évoqué certains avantages de la ratification de la Convention 2001 qui, dans une mesure variable selon les conditions de chaque Etat, pourraient permettre de :

- donner aux Etats une position plus forte devant les pilleurs, et ainsi réduire l'intensité du pillage,
- développer une industrie nationale dans les recherches sous-marines,
- conduire le tourisme vers plus de respect pour le patrimoine culturel,
- renforcer la coopération internationale.

Cette session a mis fin aux travaux du Séminaire Régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale sur la Convention de 2001 de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine subaquatique. Après avoir remercié tous les participants, le Président, Monsieur Khayar Oumar Defallah a levé la séance.